



**Compte rendu des commissions « eau potable et gestion de la
ressource en eau » et « eau superficielle et milieux naturels »**
Thématique « gestion quantitative »
Le 26/03/2012 à Esternay

Le lundi 26 mars 2012 à 10h00, les commissions « eau potable et gestion de la ressource en eau » et « eau superficielle et milieux naturels » du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Deux Morin se sont réunies à la salle de la gare de Esternay, sous la direction du Président de la commission « eau potable et gestion de la ressource en eau » : M. VALENTIN.

Etaient présents :

Date de la convocation : 28/02/2012

M. VALENTIN Patrice	Vice-Président de la CLE du SAGE des Deux Morin / Conseiller général de la Marne
M. POT Jacques	Association des amis des moulins d'Ile de France
Mme RIBEYRE Anne	Marne Nature Environnement
M. AVANZINI Serge	Fédération de pêche et de protection du milieu aquatique de Seine et Marne – AAPPMA de Crécy la Chapelle
Mme REYNAUD Anne	Aqui'Brie
Mme SAIZONOU Agnès	Aqui'Brie
M. CAUDY Olivier	Conseil Général 77 - Direction de l'eau
M. GUISEFFI Angelo	Direction départementale des Territoire de Seine et Marne
M. SERENO Julien	Agence de l'Eau Seine Normandie
M. JACQUET Arnaud	Geo-Hyd
Mme RIVOIRE Emilie	Geo-Hyd
Mme DE CONINCK Amandine	ENPC

Absents excusés : M. VERJUS Philippe - DRIEE/ M. Lemoine – Mairie de Verdolot

Ordre du jour :

- Présentation des mesures de l'enjeu « améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau »

M. Valentin remercie les membres de ces commissions d'être présents.

Le scénario tendanciel du SAGE, qui consiste en une projection de l'évolution de la ressource en eau en fonction des actions en cours et programmées et de l'évolution des usages, a été validé par la CLE en novembre 2011.

Le travail consiste désormais à définir les mesures qui sont susceptibles d'apparaître dans le document final du SAGE. Lors du diagnostic, une première ébauche de mesures a été réalisée et a constitué la base du travail actuel. Un premier remaniement de ces mesures (reformulation, regroupement, ajout, suppression...) a été opéré par le comité de pilotage la phase « Tendances et scénarii ».

Les commissions thématiques « eau potable et gestion de la ressource en eau » et « eau superficielle et milieux naturels » sont réunies aujourd'hui pour faire le point sur les mesures concernant la gestion quantitative de la ressource en eau et pour discuter du niveau de priorité de ces mesures et des hypothèses de dimensionnement qui permettront de les chiffrer.

Mesure 21 : Réaliser des schémas départementaux d'alimentation en eau potable couvrant l'ensemble du territoire

Objectif 8 : Sécuriser l'alimentation en eau potable
Mesure 21 : Réaliser des schémas départementaux d'alimentation en eau potable couvrant l'ensemble du territoire

Descriptif de la mesure :
 type = étude // localisation = partie **Marnaise**
 Sollicitation du conseil général de la Marne pour qu'il réalise son Schéma Départemental AEP

Eléments de faisabilité

- Mobilisation du CG 51

Hypothèses de dimensionnement

- Chiffrage hors SAGE

Indicateurs

- Réalisation et d'actualisation des SDAEP

Priorité 1

GEO-HYD | sce | SAGE 2 Morin | Commission | Scénarios alternatifs | 26/03/2012 | 4/14

En Seine et Marne, ce schéma est réalisé.

Une mobilisation du Conseil général de l'Aisne est également nécessaire.

Le Conseil Général de la Marne n'a pas le projet de lancer une telle étude actuellement.

Mesure 22 : Définir des plans de secours afin d'assurer l'approvisionnement en eau en cas de problème quantitatif ou qualitatif, et mettre en place les solutions proposées

Objectif 8 : Sécuriser l'alimentation en eau potable
Mesure 22 : Définir des plans de secours afin d'assurer l'approvisionnement en eau en cas de problème qualitatif ou quantitatif, et mettre en place les solutions proposées

Descriptif de la mesure :
 type = étude // localisation = tout le bassin
 Redéfinir plus finement à l'échelle de chaque structure distributrice les solutions de sécurisation identifiées dans le SDAEP et les mettre en place (interconnexions, forage de secours...)

Eléments de faisabilité

- Mobilisation des collectivités compétentes (23)
- Coopération entre structures pour les solutions d'interconnexions
- Financement (coûts importants)

Hypothèses de dimensionnement

- 1 étude par structure compétente (23 intercommunalités, 17 communes indépendantes)
- Travaux non chiffrés (seront dimensionnés dans les plans de secours)

Indicateurs

- Nombre de structures distributrices ayant réalisé un plan de secours
- Nombre de structures distributrices ayant une solution de secours opérationnelle

Priorité 1

GEO-HYD | sce | SAGE 2 Morin | Commission | Scénarios alternatifs | 26/03/2012 | 5/14

Il est demandé de modifier l'intitulé en remplaçant le terme définir par « mettre en place » car si les schémas départementaux d'alimentation en eau potable sont réalisés, les plans de secours seront déjà définis.

En Seine et Marne, la réalisation de cette mesure fait suite au schéma départemental d'alimentation en eau potable. Dans le département de la Marne, les collectivités doivent au préalable réaliser une étude de sécurisation de la ressource.

En Seine et Marne, dans le cas de demande de dérogation d'un captage pour des problèmes qualitatifs, une réflexion est engagée sur l'aspect quantitatif.

Mesure 23 : Augmenter le rendement des réseaux AEP

Objectif 9 : Economiser l'eau
Mesure 23 : Augmenter les rendements des réseaux AEP

Descriptif de la mesure :
 type = opérationnel // localisation = tout le bassin
 Rechercher les fuites puis programmer le renouvellement / entretien des canalisations, objectif de rendement 80% en zone rurale, 90% en zone urbaine (PDE 77), à intégrer dans les contrats d'affermage

Eléments de faisabilité

- Mobilisation des collectivités concernées
- Financements (coûts importants)

Hypothèses de dimensionnement

- Diagnostic des réseaux puis renouvellement des canalisations
- Hypothèse générale : renouvellement 2% par an par durée du SAGE
- Dimensionnement 1 : cible réseaux avec rti < 80% pour obj 80 % => 150 km, gain estimé 0,38 Mm³
- Dimensionnement 2 : cible réseaux desservant + d'hab. et rti < 80% pour obj 90% => 240 km, gain estimé 0,9 Mm³

Indicateurs

- Rendement des réseaux
- Linéaire de réseaux remplacés
- Economies d'eau effectuées

Priorité 1

GEO-HYD | sce | SAGE 2 Morin | Commission | Scénarios alternatifs | 26/03/2012 | 6/14

La Loi Grenelle 2 impose aux collectivités la réalisation d'un descriptif détaillé incluant un inventaire des réseaux avant fin 2013 ainsi que d'un plan d'action pour réduire les pertes d'eau en réseaux de distribution lorsque le rendement des réseaux est inférieur à 85% (décret du 27 janvier 2012). Cette mesure relève donc du scénario tendanciel.

Le Conseil général de Seine et Marne finance une partie de la réhabilitation des réseaux d'eau potable. A condition d'avoir au préalable réalisé un diagnostic des réseaux AEP.

Les objectifs de rendement des réseaux ont été calés sur les objectifs du plan départemental de l'eau de Seine et Marne.

Il est demandé de modifier l'intitulé de la mesure afin de faire apparaître « en application de la réglementation ».

Mesure 24 : Sensibiliser les usagers à l'économie d'eau

Objectif 9 : Economiser l'eau
Mesure 24 : Sensibiliser les usagers à l'économie d'eau

Descriptif de la mesure :
type = communication // localisation = tout le bassin
développer et diffuser des outils de communication sur la sensibilisation aux économies d'eau, thèmes : rationalisation de l'utilisation de l'eau, dispositifs hydroéconomiques, réutilisation eau de pluie, arrêté sécheresse

Eléments de faisabilité

- ▷ Développé par la cellule d'animation du SAGE
 - Relayée par les collectivités AEP (envoi avec facture d'eau)

Hypothèses de dimensionnement

- ▷ Temps d'animation chiffré par ailleurs (mesure suivante)
- ▷ Plaquettes de communication

Indicateurs

- ▷ Nombre de plaquettes réalisées
- ▷ Volume moyen consommé par abonné

Priorité 2

GEOHYD SCE SAGE 2 Morin Commission Scénarios alternatifs 26/03/2012 7/14

L'ensemble des usagers, et pas seulement les particuliers, sont concernés par cette mesure.

Le volume d'eau économisé n'est pas proportionnellement répercuté sur la facture d'eau car le coût de la gestion des infrastructures est également pris en compte.

Il est proposé d'augmenter le prix du m³ d'eau une fois un certain volume dépassé. Ce volume seuil serait défini pour chaque foyer en fonction du nombre de personnes.

Mesure 25 : Mettre en place un programme d'économie d'eau en période d'étiage et sur les zones sensibles aux déficits

Objectif 9 : Economiser l'eau
Mesure 25 : Mettre en place un programme d'économie d'eau en période d'étiage et sur les zones sensibles aux déficits

Descriptif de la mesure :
type = organisation // localisation = masse d'eau Aubetin, Gd Morin aval, Pt Morin amont
sensibilisation des communes, conseils pour faire un bilan et mettre en place une démarche d'économie d'eau, vise arrosage espaces verts, lavages, intéressant de développer réutilisation eau de pluie

Eléments de faisabilité

- ▷ Renforcement de l'animation du SAGE
- ▷ Mobilisation des collectivités

Hypothèses de dimensionnement

- ▷ 1/2 poste d'animation spécifique

Indicateurs

- ▷ Nombre de communes sensibilisées/engagées dans démarches d'économie d'eau
- ▷ Volumes d'eau économisés
- ▷ Calcul des temps de retour sur investissement

Priorité 2

GEOHYD SCE SAGE 2 Morin Commission Scénarios alternatifs 26/03/2012 8/14

Cette mesure fait suite à la définition des zones sensibles aux déficits (mesure n°27).

Ce programme d'économie d'eau toucherait tous les acteurs du territoire (populations, agriculteurs, industriels, collectivités...)

Mesure 26 : Développer le réseau de piézomètres

Objectif 10 : Améliorer la connaissance du fonctionnement des nappes d'eaux souterraines
Mesure 26 : Développer le réseau de piézomètres

Descriptif de la mesure :
type = opérationnel // localisation = masses d'eau du Petit Morin amont et du Grand Morin aval
améliorer le réseau de suivi quantitatif des eaux souterraines peu dense sur le territoire, appuiera les mesures suivantes de connaissance (27, 28) et de suivi d'impact (30)

Eléments de faisabilité

- ▷ Mobilisation de maîtres d'ouvrage et de gestionnaires des données
 - CG, DREAL, SAGE...

Hypothèses de dimensionnement

- ▷ Hypothèse 2 piézomètres supplémentaires (nappe de la Craie, zone Petit Morin amont, nappe du tertiaire zones aval grand Morin)
- ▷ Inclure étude préalable + coûts de fonctionnement

Indicateurs

- ▷ Nombre de piézomètres installés

Priorité 2

GEOHYD SCE SAGE 2 Morin Commission Scénarios alternatifs 26/03/2012 9/14

Des piézomètres ont été installés dans les marais de St Gond mais ne sont à l'heure actuelle pas exploités. La question de la maîtrise d'ouvrage pour poursuivre l'exploitation de ces piézomètres se pose.

Un piézomètre semble nécessaire à l'aval du Grand Morin. Toutefois la localisation de nouveaux piézomètres sera définie suite à l'étude de la mesure n°27.

Il est nécessaire de disposer d'une chronique de mesure suffisamment longue pour prendre certaines mesures d'ordre quantitatif. Plus l'installation de piézomètres a lieu tardivement, plus on retarde la mise en place de ces mesures.

Il est demandé de modifier l'intitulé de la mesure afin d'intégrer le suivi des débits des rivières.

Il est demandé d'augmenter le niveau de priorité de cette mesure (priorité 1).

Mesure 27 : Etudier le fonctionnement de recharge des nappes et l'influence des prélèvements sur celles-ci

Mesure 28 : Etudier les relations nappes/rivières en présence

Objectif 10 : Améliorer la connaissance du fonctionnement des nappes d'eaux souterraines
Mesure 27 : Etudier les phénomènes de recharge des nappes et l'influence des prélèvements sur celles-ci

Scénarios alternatifs

Descriptif de la mesure :
type = étude // localisation = tout le bassin
amélioration des connaissances nécessaires pour la gestion des prélèvements et pour cibler zones prioritaires vis-à-vis des économies d'eau, comprend inventaire + complètes volumes prélevés

<p>Eléments de faisabilité</p> <ul style="list-style-type: none"> Portage par la future structure animatrice du SAGE 	<p>Hypothèses de dimensionnement</p> <ul style="list-style-type: none"> Contenu de l'étude à ajuster selon connaissances actuelles (Aqui/Brie, études volumes prélevables...) 	<p>Indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> Réalisation de l'étude Volumes prélevés dans les nappes du territoire Identification des secteurs présentant les + forts déséquilibres
Priorité 2		

GEOHYD SCE SAGE 2 Morin Commission Scénarios alternatifs 26/03/2012 10/14

Objectif 10 : Améliorer la connaissance du fonctionnement des nappes d'eaux souterraines
Mesure 28 : Etudier les relations nappes/rivières en présence

Scénarios alternatifs

Descriptif de la mesure :
type = étude // localisation = tout le bassin
amélioration des connaissances nécessaires pour la gestion des prélèvements notamment en période d'étiage, probablement couplée à l'étude précédente

<p>Eléments de faisabilité</p> <ul style="list-style-type: none"> Portage par la future structure animatrice du SAGE 	<p>Hypothèses de dimensionnement</p> <ul style="list-style-type: none"> Contenu de l'étude à ajuster selon connaissances actuelles (Aqui/Brie, études volumes prélevables...) 	<p>Indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> Réalisation de l'étude
Priorité 2		

GEOHYD SCE SAGE 2 Morin Commission Scénarios alternatifs 26/03/2012 11/14

La mesure n°27 devra conduire à fixer le volume maximal des prélèvements dans les ressources en eau souterraine, afin de pouvoir dimensionner les projets d'aménagement futur afin qu'ils ne contraignent pas les usages actuels.

Cette étude pourrait répondre en partie aux préoccupations liées à l'exploitation des huiles de schistes.

Il est demandé d'augmenter le niveau de priorité de la mesure n°27 (priorité 1).

La mesure n°28 permettra d'affiner les connaissances sur les relations nappes/rivières du territoire et d'affiner la localisation des secteurs les plus sensibles en étiage.

Mesure 29 : Appliquer une gestion fine des vannages dans les marais de St Gond

Mesure 30 : S'assurer que tous nouveaux prélèvements n'aggravent pas l'assèchement des marais de St Gond

Mesure 31 : Mettre en place des barrages seuil sur certains fossés de drainage ou ruisseaux définis dans le DOCOB du site Natura 2000 « Les marais de St Gond »

Objectif 11 : Garantir un niveau d'eau compatible entre la protection des marais de Saint-Gond et les usages agricoles
Mesure 29 : Appliquer une gestion fine des vannages dans les marais

Scénarios alternatifs

Descriptif de la mesure :
type = opérationnel // localisation = masse d'eau Petit Morin amont / marais St-Gond
application des règlements d'eau des vannages définis dans DOCOB, pour tous fermeture juin-octobre, niveaux ajustés en dehors étiage pour Talus-St-Prix, Coizard, Joches, Villevenard (étude hydraulique 2004)

<p>Eléments de faisabilité</p> <ul style="list-style-type: none"> Application DOCOB du site Natura 2000 Gestionnaire existant <ul style="list-style-type: none"> ASA des marais St-Gond 	<p>Hypothèses de dimensionnement</p> <ul style="list-style-type: none"> Gestion de 7 vannages Travaux de restauration / entretien de 3 vannages voie automatisée (en priorité Talus St-Prix) => chiffre hors SAGE 	<p>Indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> Ouvrages respectant les règlements d'eau
Priorité 1		

GEOHYD SCE SAGE 2 Morin Commission Scénarios alternatifs 26/03/2012 12/14

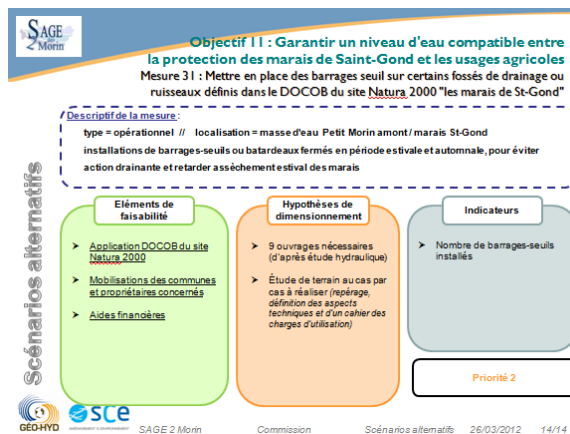
Objectif 11 : Garantir un niveau d'eau compatible entre la protection des marais de Saint-Gond et les usages agricoles
Mesure 30 : S'assurer que tous nouveaux prélèvements n'aggravent pas l'assèchement des Marais de St-Gond

Scénarios alternatifs

Descriptif de la mesure :
type = opérationnel // localisation = masse d'eau Petit Morin amont / marais St-Gond
renforcer la vigilance dans les politiques de déclaration/autorisation lors de nouveaux forages dans la nappe alimentant les Marais ou d'augmentation des prélèvements, existe déjà dans SDAGE disposition 85

<p>Eléments de faisabilité</p> <ul style="list-style-type: none"> Services de police de l'eau Argumentaire à baser sur : <ul style="list-style-type: none"> étude hydraulique des Marais étude de l'impact des prélèvements demandée par le SAGE (mesure 27) 	<p>Hypothèses de dimensionnement</p> <ul style="list-style-type: none"> Mesure d'ordre réglementaire 	<p>Indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> Volumes prélevés dans la nappe de la Craie au niveau des Marais
Priorité 1		

GEOHYD SCE SAGE 2 Morin Commission Scénarios alternatifs 26/03/2012 13/14



Ces mesures reprennent les conclusions du document d'objectifs du site Natura 2000 qui font suite à un accord collectif entre les acteurs locaux. Au sein du dispositif Natura 2000, l'application de ces mesures étant volontaires, la CLE a souhaité les réinscrire dans le projet de SAGE.

Il est demandé de modifier l'intitulé de la mesure n°31 en remplaçant le terme « barrage seuil » par « batardeaux ».

Mesure 4 : Maintenir le suivi qualité des captages abandonnés

Cette mesure fait partie de l'enjeu « améliorer la qualité de l'eau potable » et a été proposée à la suppression lors de la commission thématique portant sur les pollutions d'origine agricole pour limiter l'entrée de polluants, via les captages abandonnés, dans la nappe.

Après réflexion, **il est demandé que cette mesure soit modifiée** afin d'intégrer une réflexion sur le devenir des captages abandonnés ou en sommeil, et leur conservation éventuelle pour des usages autres que l'alimentation en eau potable (réserve incendie, nettoyage de matériels, arrosage, suivi de la qualité...).

Il est fait remarquer que les captages industriels sont les plus à risques car ne disposant pas de la même réglementation et des mêmes mesures de vigilance que les captages d'eau potable.